

**Aide à l'enregistrement des entreprises  
sur le registre officiel du contrôle phytosanitaire**

Les champs marqués d'une étoile rouge \* sont à compléter obligatoirement.

Les deux premières rubriques vous demandent des informations courantes (identification et coordonnées) que vous renseignerez sans difficulté.

*A noter que la case demandant votre numéro INUPP ne concerne que les établissements déjà immatriculés qui réalisent une mise à jour et non ceux qui s'enregistrent pour la première fois.*

### 3- INTERLOCUTEURS

Merci d'indiquer comme interlocuteur (via le menu déroulant « fonction ») le responsable phytosanitaire (responsable du volet phytosanitaire dans l'établissement), et si vous le souhaitez comme deuxième interlocuteur le dirigeant de l'établissement (qui peut être la même personne que le responsable phytosanitaire).

Dans cette troisième rubrique, le terme « phytosanitaire » signifie « santé des végétaux » (à différencier des « produits phytosanitaires » qui, eux, correspondent aux intrants).

### 4- TYPE D'ACTIVITE

Dans cette rubrique, vous cochez votre activité sachant que :

- le passport phytosanitaire concerne la circulation de végétaux au sein de l'Union Européenne (+ Suisse),
- que l'exportation se rapporte à la circulation de végétaux hors de l'Union Européenne (la réglementation « Santé des végétaux » compte les Départements et Territoires d'Outre-Mer comme Pays Tiers)

Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Exportateur de végétaux

Import végétaux et produits végétaux

Activités d'emballage bois

✓ Production primaire et revente de végétaux et produits végétaux concernés par le passeport phytosanitaire

Pour une demande d'enregistrement dans le cadre du passeport phytosanitaire, vous devrez sélectionner un ou plusieurs choix listés et correspondant à vos activités :

- Apposition de PP sur autres végétaux et prod végétaux (périm DGAL)
- Apposition de PP sur matériel de reprod végétative vigne (périm FAM)
- Apposition de PP sur plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- App PP semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (périm GNIS/SOC)
- Prod semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (périm GNIS/SOC)
- Production de matériel de reproduction végétative de vigne (périm FAM)
- Production de plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- Production de végétaux et produits végétaux (périm DGAL)
- Revente de matériel de reproduction végétative de la vigne (périm FAM)
- Revente de plants fruitiers certifiés (périm CTIFL)
- Revente de végétaux et produits végétaux (périmètre DGAL)
- Revente semences, plants PDT, esp potagères, fraisiers (périm GNIS/SOC)

Comprenez cette liste comme l'explique le tableau ci-dessous :

	Apposition de Passeport Phytosanitaire <i>= demande d'apposition du passeport phytosanitaire (ADPP)</i>			Production <i>= élevage du plant sur au moins un cycle végétatif</i>			Revente <i>= activité d'achat-revente uniquement</i>			Périmètres <i>= administration concernée</i>	
Matériel de reproduction végétative Vigne										⇒	FranceAgriMer (FAM) Autorité compétente pour les inspections sur la vigne
Plants fruitiers certifiés										⇒	Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL) Autorité compétente en charge du contrôle des matériels de multiplication fruitiers certifiés (hors plants de fraisiers)
Pommes de Terre (semences et/ou plants) ; Espèces potagères ; Fraisiers										⇒	Groupe National Interprofessionnel des Semences et plants (GNIS) - Service Officiel de Contrôle et de certification (SOC) Autorité compétente en charge du contrôle des pommes de terre, des espèces potagères et des fraisiers
Autres végétaux et produits végétaux										⇒	Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation Tout autres semences et végétaux racinés

[Plaquette informative du CTIFL sur la certification fruitière](#)

Pour une demande d'enregistrement pour les « Emballages Bois », une ou plusieurs activités peuvent être sélectionnées :

### Activités d'emballage bois

#### Adresse de localisation

L1 :

L2 :

L3 :

CP :

Commune :

#### J'ai l'intention d'exercer les activités suivantes :

- Apposition de la marque NIMP15
- Fabrication d'emballages en bois
- Réparation d'emballages en bois avec oblitération systématique
- Réparation d'emballages en bois sans oblitération systématique
- Traitement par fumigation (SF) de bois ou emballages en bois
- Traitement thermique diélectrique (DH) de bois ou emballages en bois
- Traitement thermique (HT) de bois ou emballages en bois

*A noter que l'enregistrement ne constitue pas une autorisation à apposer la marque NIMP 15. L'autorisation ne peut être octroyée à un opérateur professionnel que par le service régional de l'alimentation, après réception des pièces justificatives exigées (demande d'adhésion au programme de conformité phytosanitaire et ses annexes) et visite des sites de l'opérateur professionnel par le service régional de l'alimentation le cas échéant.*

Voici des liens pour vous guider dans vos démarches :

#### Production primaire et revente de végétaux

- FranceAgriMer :

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Normalisation-Qualite/Bois-et-plants-de-vigne>

- GNIS :

<https://www.gnis.fr/service-officiel-contrôle-et-certification/reglement-sante-des-vegetaux/>

- DGAL : Procédure de déclaration annuelle d'activité (DAA)

#### Exportateur de végétaux

- EXP@DON :

<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/>

#### Import végétaux et produits végétaux

- TRACES :

<https://webgate.ec.europa.eu/sanco/traces/>

#### Activités d'emballage bois

- DGAL Démarche NIMP15 : Procédure de déclaration d'activité d'emballage bois